

Compte rendu de la réunion d'échange Vendredi 11 mars 2011, à la Maison de la Vie Associative

Associations présentes :
Ligue de l'Enseignement (1)
Vél'Oxygène (2)
Bien vivre à Ste Anne (1)
Colline Sainte-Geneviève (1)
Éco-Citoyens Rémois (5)
SEL (2)
AVIEP (2)
Amis de la Terre, CLCV (1)

Reims Métropole :
Philippe Pinon-Guérin
Julien Duvignacq

Associations excusées (voir liste ci-jointe)

Documents de référence

- « Agenda 21 de Reims Métropole, Diagnostic partagé », nov. 2010, 112 pages (document RM)
- « Eléments de diagnostic et propositions, Synthèse », juillet 2010, 2 pages (plateforme assoc.)
- « Biodiversité urbaine, espaces verts, parcs et jardins : vers un cadre de vie humain et cohérent », juin 2010, 5 pages (doc. associations).
- « Les déplacements, Temps des constats, Temps de l'action », juin 2010, 7 pages (doc. assoc.).
- « Densification et cadre de vie », juillet 2010, 5 pages (doc.assoc.)
- 1^o Plan d'action Agenda 21 Reims Métropole, 23 fiches, 2010 (document RM, diffusion à venir)

1. Informations sur la démarche Agenda 21 de Reims Métropole

Le directeur du Service Développement durable rappelle la démarche de Reims Métropole :

- Le « Comité 21 » dont certaines associations font partie est la réunion d'un nombre limité d'experts locaux ; il a été réuni en juillet et décembre 2010 afin de lancer la démarche.
- A l'inverse de ce qui aurait pu être fait, les élus ont choisi de commencer par travailler avec les services de l'Agglomération, élaborant un « diagnostic partagé » et un « 1^{er} plan d'action », aboutissant à la Conférence de presse de la Présidente (23 février 2011).
- Dans les mois qui viennent la démarche s'ouvre aux partenaires, aux associations, aux conseils de quartier et à tous ceux qui souhaitent exprimer leurs préoccupations :
 - o **Le diagnostic n'a pas la prétention d'être exhaustif, bien au contraire.** Il s'agit d'une première analyse permettant de dégager quelques enjeux et d'élaborer le premier plan d'action articulé autour des compétences et du fonctionnement de la Communauté d'agglomération.
 - o **Le diagnostic doit être partagé et enrichi avec l'ensemble des parties prenantes.** Un diagnostic n'est jamais parfait. même s'il permet, lorsqu'il est partagé, de bâtir solidement sur un socle commun.
 - o **Les réactions au diagnostic doivent revêtir un caractère constructif** indispensable à une concertation réussie. En effet, c'est surtout les remarques visant à faire progresser qui présentent un intérêt dans la démarche Agenda 21. Il s'agit de se projeter ensemble vers l'avenir.

Contact : agenda21@reimsmetropole.fr

2. Rappel de la démarche engagée par les associations

Les associations ont élaboré au premier semestre 2010 quatre documents, cités en référence. **Trois fiches** ont été communiquées aux Services de Reims Métropole qui sont la consolidation de leurs réflexions sur la « biodiversité », les « déplacements » et la « densification » : si ces textes pour avoir recueilli l'accord de bon nombre des associations ne font pas unanimité, il est cependant important de pouvoir s'y référer. Par contre, le document « **Éléments de diagnostic et propositions. Synthèse** » constitue une plateforme partagée, à décliner vraisemblablement de manière plus précise.

Pour ce qui est du « diagnostic partagé », les associations ont commencé à s'approprier ce document copieux, à l'élaboration duquel elles n'ont pas participé, même si quelques encarts reprennent la synthèse à chaud des réflexions émises lors de la réunion de juillet 2010. Les associations qui ont pris connaissance du document sous l'angle de leurs préoccupations (ex : biodiversité, trame verte, bruit) ou dans son ensemble estiment qu'il y a là une base de travail intéressante où ils retrouvent une partie de leurs analyses.

- Les associations souhaitent pouvoir confirmer, infirmer ou compléter le diagnostic, afin qu'il soit plus largement partagé, et cela dans le dialogue avec Reims Métropole. *Pour faciliter ce travail, Reims Métropole imprimera quelques exemplaires papier.*
- Elles demandent aussi d'avoir communication des 23 fiches actions réalisées par Reims Métropole autour de 4 défis, afin d'identifier d'une part jusqu'à les fiches qui rejoignent leurs préoccupations (et jusqu'à quel point) et d'autre part les nouvelles fiches actions qui manquent et qu'il faudrait réaliser dans les mois qui viennent.
- **Reims Métropole a mis à disposition ces fiches à la MVA et sur le site :**
<https://rcpt.yousendit.com/1067540517/9412c18efc204bda3204f6ed756b247d>
- **Une nouvelle réunion de travail est envisagée** entre Reims Métropole et les Associations, le **vendredi 15 avril, à 18H30, salle 104 à la MVA**. Lors de cette réunion nous examinerons 5 fiches actions.
- Comme convenu, merci de nous communiquer avant le 31 mars vos choix sur les 5 fiches actions que vous aimeriez examiner (voir N° des fiches sur le tableau ci-joint).

3. Premier échange autour du diagnostic et des orientations

La réunion a permis aux associations de réagir sur quelques points et notamment :

- le citoyen entend que l'Agenda 21 s'en tienne à la Métropole dont le diagnostic pointe la double limite du territoire et des compétences au regard de certaines actions à conduire pour un développement durable. Il serait important de savoir comment les élus de l'Agglomération et des intercommunalités du Pays Rémois envisagent de faire évoluer cette situation (ex : PLU des communes) ;
- associations et citoyens butent fréquemment sur ces questions de territoire et d'entrecroisement des compétences (ex : collège sur plusieurs communes)
- les associations ont le sentiment que les élus de la Métropole ne s'engagent pas sur le développement des modes doux de déplacement (ex : pistes cyclables) ;
- les associations ont le sentiment d'avoir elles-mêmes du mal et à cerner ce qu'est l'Agenda 21 et la part qu'elles peuvent y prendre ou celle des citoyens, hors quelques entrées (ex : tri individuel des déchets).

Secrétaires de séance Gabriel d'ELLOY et Denis HUBERT

Défi	Objectif	Action	N° de la fiche	
REIMSMETROPOLE : des services exemplaires	Mettre en œuvre un projet d'administration responsable	Favoriser la pratique des éco-gestes par les agents communautaires	1	
		Améliorer le tri des déchets de l'administration	2	
		Intégrer les principes du commerce équitable dans la commande publique	3	
		Intégrer les principes d'un développement plus durable dans les marchés publics	4	
La protection de l'environnement et la qualité de vie	Développer la trame verte et bleue comme "réservoir" de biodiversité	Améliorer la connaissance du patrimoine biologique	5	
		Mettre en réseau les différents espaces patrimoniaux constituant la coulée verte	6	
	Restaurer la qualité de l'eau dans le cadre d'une stratégie globale de protection des milieux	Encourager les modifications des pratiques sur les terres de l'aire d'alimentation des champs captants d'eau potable	7	
		Optimiser la gestion des eaux pluviales et une stratégie de lutte contre l'imperméabilisation des sols	8	
	Optimiser le cycle des déchets et poursuivre les efforts engagés pour limiter les déchets	Diminuer la production de déchets à la source	9	
		Optimiser la valorisation des déchets	10	
	Réduire les nuisances et les pollutions	Identifier les zones géographiques exposées aux nuisances et aux pollutions et évaluer leurs impacts	11	
		Planifier les actions de réduction des expositions aux nuisances et aux pollutions	12	
	Contribuer à l'optimisation des performances environnementales des bâtiments	Mettre en réseau les différents acteurs intervenant sur la maîtrise de l'énergie	13	
		Promouvoir et mettre en œuvre le label développement durable de REIMSMETROPOLE pour les aménagements, constructions et réhabilitations de bâtiments	14	
	L'épanouissement et la solidarité	Faciliter la mobilité de tous	Contribuer à une mobilité durable au-delà des frontières de l'agglomération	15
			Favoriser la mobilité pour toutes et tous	16
Combattre les phénomènes de précarité		Améliorer le recouvrement des factures d'eau	17	
		Repérer et anticiper les situations de précarité	18	
		Accompagner les personnes en situation de précarité	19	
Renforcer la solidarité		Renforcer les projets existants dans le domaine de la coopération internationale	20	
	Renforcer les projets de solidarité à l'échelon local	21		
La production et la consommation responsable	Rechercher l'autonomie du territoire communautaire en favorisant l'émergence de circuits courts et écologiques	Accompagner l'émergence de la filière biologique	22	
		Elaborer et mettre en œuvre une stratégie d'utilisation de produits locaux et recyclés	23	